

RAPPORT N° 05/8-09  
au Conseil Municipal

OBJET

CONTRAT DE VILLE 2006

FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT POUR 2006  
AU TITRE DES OPERATIONS CONTRACTUALISEES

Par Délibération n° 99/7-65 du 14 décembre 1999, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le troisième Contrat de Ville Intercommunal avec l'Etat, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Sainte-Marie portant sur la période 2000/2006.

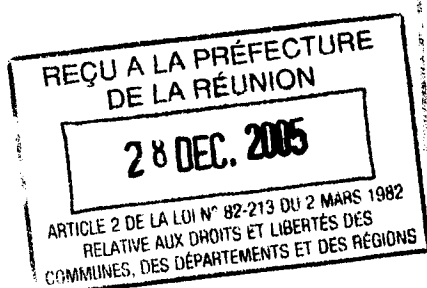
Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager la part des crédits contractualisés afin de permettre la mise en œuvre des actions du programme 2000/2006 de la Politique de la Ville, en conformité avec les orientations du Contrat de Ville signé entre l'Etat, le Département, la Région et la Commune.

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur le programme en Investissement à mettre en œuvre en 2006 dans le cadre du Contrat de Ville, de manière à permettre l'engagement des crédits contractualisés (le tableau financier récapitulatif de ces actions est joint en annexe).

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser :

- à engager les actions en Investissement du Contrat de Ville pour l'année 2006 ;
- à contracter, selon la procédure réglementaire choisie (appels d'offres, marchés négociés, lettres de commande...), avec les partenaires retenus pour aider la Commune à conduire ces actions ;
- à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et du Département ;
- d'autoriser le versement direct au CCAS et à la SODIAC des subventions attendues du Département pour les opérations qui les concernent ;
- à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires budgétaires du programme d'Investissement examiné par le Comité de Pilotage du Contrat de Ville du 23 novembre 2005.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DÉPUTÉ-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 05/8-09  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 15 décembre 2005**

**OBJET**

**CONTRAT DE VILLE 2006**

**FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT POUR 2006  
AU TITRE DES OPERATIONS CONTRACTUALISEES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Délibérations du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du 15 juin 1999 ;

Vu la Délibération n° 99/7-65 du Conseil Municipal en séance du 14 décembre 1999 ;

Vu la Convention-cadre du 18 février 2000 entre l'Etat, la Région et le Département de la Réunion ;

Vu les Délibérations du Conseil Régional de la Réunion du 10 mars 2000 ;

Vu les Délibérations du Conseil Général de la Réunion du 9 février 2000 ;

Sur le RAPPORT N° 05/8-09 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Ibrahim DINDAR, 4ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE  
(4 abstentions -dont 1 vote par procuration-)**

**ARTICLE 1**

Approuve le programme des actions en Investissement au titre des crédits contractualisés du Contrat de Ville pour l'année 2006, dont la liste est jointe en annexe.

• DELIBERATION N° 05/8-09

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à engager les actions du Contrat de Ville pour l'année 2006 et à procéder aux inscriptions budgétaires du programme d'Investissement examiné par le Comité de Pilotage du Contrat de Ville du 23 novembre 2005.

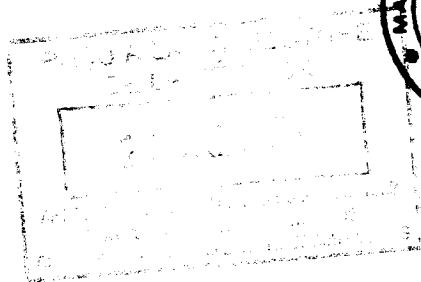
**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et du Département.

**ARTICLE 4**

Autorise le versement direct au CCAS et à la SODIAC des subventions attendues du Département pour les opérations qui les concernent.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **23 DEC. 2005**



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

